

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 14 mars 2012

Présents :

QUERET Jean-Louis, Maire, GENREAU François, SEILLIEBERT Christophe, adjoints, BREUILLE-MARTIN Daniel, CHICON Pierre, COMPERAT Jean-Raymond, PREVOST Yvette, QUARTIER David.

Absents excusés :

GOUDON Valérie a donné pouvoir à SEILLIEBERT Christophe
MATHIEU Daniel a donné pouvoir à Daniel BREUILLE-MARTIN
LARBI Laurent a donné pouvoir à GENREAU François

Secrétaire de séance :

SEILLIEBERT Christophe

Lecture est faite du compte rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

Avant propos

Avant de commencer la séance, M. le Maire fait voter l'ajout d'un point à l'ordre du jour :
« échelonnement du paiement des subventions du conseil général ».

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour.

2012/009 Echelonnement de la subvention du Conseil Général

M. le Maire explique ensuite qu'il a reçu un courrier de M. VILLIERS Président du conseil général de l'Yonne. Celui-ci demande au conseil municipal de prendre une délibération pour savoir si la municipalité est d'accord pour recevoir la subvention de la salle d'évolution en trois fois.

M. le Maire explique que, si le conseil municipal refuse cet étalement, la commune risque de perdre les subventions accordées. Christophe SEILLIEBERT souhaite que M. le Maire rédige un courrier pour expliquer que la commission des finances a déjà préparé le budget en tenant compte de l'affectation de cette somme et que les projets envisagés à courts et moyens termes risquent d'être remis en cause. Daniel BREUILLE-MARTIN prend la parole pour demander que des dates butoirs soient inscrites dans ce courrier.

M. le Maire précise qu'un emprunt à court terme avait été effectué pour palier à l'attente du versement de la subvention et que le non-paiement de celle-ci va compliquer notre situation financière sans toutefois, espérons-le, la mettre en péril.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'échelonnement de la subvention.

2012/010 Aide à la maîtrise d'œuvre

M. le Maire explique que le conseil municipal avait déjà décidé de faire appel à un aide à la maîtrise d'œuvre pour le projet de la salle d'évolution. Le coût de sa prestation se monte à 8722 € HT (elle comprend la surveillance des travaux de la salle d'évolution et du groupement scolaire).

Il explique que cette personne permettra d'assurer le suivi des travaux et apportera l'appui nécessaire à la maîtrise d'œuvre afin d'éviter les mauvaises surprises.

Le conseil accepte à l'unanimité.

2012/011 Délégués de commissions intercommunales

M. le Maire explique que, suite au « rattachement » de la commune à l'intercommunalité Briennon / Seignelay, des délégués doivent être désignés pour siéger aux différentes commissions. Ces représentants sont choisis temporairement pour permettre à la communauté de communes de commencer à travailler en attendant les statuts définitifs. Des conseillers se portent volontaires pour se répartir dans les différentes commissions comme suit :

- **Développement économique :** Valérie GOUDON
- **Environnement :** François GENREAU
- **Aménagement de l'espace :** Daniel BREUILLE-MARTIN
- **Voirie :** Christophe SEILLIEBERT
- **Urbanisme / marché :** Jean Louis QUERET
- **Enfance, sport, culture :** Yvette PREVOST
- **Finance :** David QUARTIER

François GENREAU souhaite que les commissions soient plus « cadrées » afin d'être efficaces. (par exemple : celle regroupant enfance, sport et culture semble bien mal « ficelée »).

Questions diverses

Refonte des syndicats

François GENREAU explique qu'il n'y aura plus qu'un président par bassin versant pour les syndicats de rivière. Etant donné la faible espérance de vie de la lagune de Champlost, il a pris contact avec les responsables du SIRTAVA et du Contrat Global Armançon Aval pour étudier la possibilité de rattacher notre tout à l'égout à la station de Saint Florentin, propriété de VEOLIA, et ce, à partir de l'ancienne station d'Avrolles. La distance entre les deux est relativement courte (moins de 2 km). Tous les services contactés à ce jour pense que si ce projet peut-être réalisable il coûterait moins cher à la commune de Champlost que la remise aux normes de la lagune avec un rejet de pollution zéro dans le ruisseau. Avant toutes choses il faut savoir si VEOLIA est d'accord et à quel coût se monterait le droit d'entrée.

Biens sans maître

M. le Maire informe qu'il va relancer le notaire concernant terrain « ZOLL/GASSER, anciens biens sans maître ». Ce terrain devrait déjà appartenir à la commune depuis le 1^{er} juillet 2011 mais le notaire semble laisser, malheureusement, traîner cette affaire.

Courriers reçus

M. le Maire lit au conseil municipal un premier courrier de M. APPERT reçu en Mairie. Ce dernier critique le travail effectué par les services municipaux. Jean-Louis QUERET explique que les employés ont effectué des travaux sur le raccordement d'eau chez M. APPERT alors que la fuite se trouvait avant-compteur et sous la terrasse à l'intérieur de la propriété et n'incombait donc pas à la commune, mais que malgré tout la solution de mettre le compteur à l'extérieur avait été prise pour éviter que cela soit trop onéreux au propriétaire. Cependant, M. le Maire s'est rendu sur place pour se rendre compte des problèmes invoqués. Il va faire intervenir les cantonniers pour voir si les infiltrations viennent du travail effectué.

M. le Maire fait part d'un autre courrier : celui de M. DESHAYES, un habitant de Boudernault qui refuse de se raccorder au tout à l'égout alors que la conduite principale passe devant chez lui et que tous les habitants de cette rue sont raccordés. Le principal motif invoqué est qu'une pompe de relevage doit être installée puisque la maison est en contre-pente et que le coût des travaux pour ses deux maisons se monte à plus de 6 000 €.

Le maire précise que différents courriers ont déjà été envoyés et qu'il a reçu personnellement cet administré. Devant la mauvaise volonté de cet habitant, qui, il faut le signaler, est le seul de la commune à ne pas être raccordé, la municipalité a fixé une date butoir pour la réalisation des travaux. Après cette date, il paiera 2 fois l'assainissement. Une lettre lui sera adressée en recommandé pour qu'il se mette aux normes. Copie sera envoyée à M. le Préfet de l'Yonne, M. le Directeur de la DASS et à M. le Directeur de l'Agence de l'Eau du Bassin Seine Normandie.

Carrière haut de CHAMPLOST

Christophe SEILLIEBERT demande au conseil municipal de réfléchir à l'éventuel remblaiement de l'ancienne carrière sise au-dessus du lavoir du Haut de Champlost.

Il explique que le Syndicat mixte du Sud de la Forêt d'Othe paye pour faire emmener des gravats inertes de la déchetterie de Briennon à la décharge de Duchy. Si le conseil municipal prenait la décision de faire combler cette carrière par de la terre et des gravats inertes et compatibles, cela ferait faire des économies au Syndicat mixte donc aux habitants de Champlost. Une fois la carrière comblée, la municipalité y ajoutera de la terre végétale, plantera des arbres aux abords et installera un banc afin de créer un espace de repos. L'étude sera réalisée conjointement avec le Président du Syndicat mixte du Sud de la Forêt d'Othe.

François GENREAU demande qu'un recensement des zones à planter appartenant à la commune soit réalisé afin d'obtenir des aides du Conseil Régional.

Tenue des bureaux de vote

M. le Maire regrette qu'il n'y ait pas beaucoup de bénévoles pour tenir les bureaux de vote. Il demande aux personnes volontaires de se faire connaître en Mairie.

Décharge de DUCHY

François GENREAU fait part de son étonnement concernant la lettre de soutien envoyée à Yves DELOT, Maire de Saint Florentin par Jean Louis QUERET, Maire de la commune au sujet de la décharge de Duchy.

François GENREAU trouve cette lettre et ce soutien inappropriés pour deux raisons :

1) Les trois commissaires enquêteurs ont, chose assez exceptionnelle, rendu un avis motivé défavorable.

2) La seconde étant que la réunion du conseil du 12 mars portait sur la modification du PLU de St Florentin (modification qui est plus que sujette à caution d'après les règles de droit et l'avis des commissaires enquêteurs.)

Jean-Louis QUERET a précisé qu'il l'a fait à titre personnel, sans avoir, en aucun cas, engagé ni le conseil ni la commune, mais qu'il ne souhaitait pas la fermeture immédiate de cette décharge pour ne pas que ces communes subissent un surcoût important à la tonne, comme l'affirme la COVED. Le devoir du Maire étant de protéger ses administrés afin que les impôts n'augmentent pas inconsidérément.

François GENREAU fait remarquer que, jusqu'en 2013, Duchy peut recevoir les déchets et que l'enquête publique concernait la modification du PLU : ne voulant pas polémiquer et pour clore le sujet, il souhaite que, dorénavant, le maire, quand il s'engage, le fasse à titre personnel, en précisant qu'il n'engage que lui-même, et que cette lettre, pour bien le souligner, ne soit pas rédigée sur du

papier à entête de la mairie afin que le récipiendaire ne puisse interpréter ce courrier d'une façon très large comme cela a été fait dans ce cas précis.

Elagage des arbres

David QUARTIER a fait faire des devis pour faire élaguer des arbres de forte hauteur (jusqu'à 9 m) le long de certains chemins à Vachy. Il en coûterait 1 136 € pour environ 2 km.

Le conseil approuve ces travaux mais M. le Maire indique qu'il faudrait revoir le devis en incluant les arbres menant à l'ancienne pisciculture.

Chemin à créer le long de la D905 pour se rendre au cimetière de Champlost.

La commune étudiera ce problème dans un projet plus vaste d'extension du cimetière et d'aménagement d'un parking. La commission des cimetières se réunira.

Lagune

Suite à des branches mortes provenant de la propriété voisine l'écoulement du troisième bassin de la lagune a été obstrué. Le niveau de la lagune dans les trois bassins a monté à un tel point que les trois bassins ont débordé et que les berges ont été endommagées. L'employé municipal a dû déboucher la canalisation en urgence ce qui a entraîné une pollution importante du ruisseau du « Bas des Vignes Neuves » jusqu'au Créanton. Ce fait a été signalé en mairie par un riverain situé en aval.

Pour éviter tout nouveau problème et pollution de la lagune ainsi que du ruisseau le Maire prendra contact avec le ou les propriétaires pour que les arbres causant problème soient coupés dans les délais les plus brefs. En effet, si une nouvelle pollution devait se reproduire et si les berges déjà fragilisées s'affaissaient la commune serait dans l'obligation de se retourner contre le ou les propriétaires responsables de cet état de fait.

Exposition sur le néolithique à Champlost

M. GENREAU, Président de la SAHVCB annonce au conseil qu'il fera visiter cette exposition aux élèves du primaire le vendredi 16 mars à 14h30

La séance est levée à 23h30

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 21 mars 2012 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Avril 1884

Le Maire
Jean-Louis QUERET